



## Communiqué du conseil d'administration de la CNO

Le 15 novembre 2020

### MANQUE D'INFORMATIONS OU DESINFORMATION ?

Dans un édito daté du 9 novembre intitulé : Soyez clairement informés !

le ROF indique :

- « durant le premier confinement en mars 2020, aucune notification explicite n'avait été exprimée par les institutions, laissant les ostéopathes "en plan", face à leurs propres responsabilités »

Puis :

(le classement de l'état) « bloque statutairement d'une manière généralisée (quoi qu'on en dise !) l'accès de l'ostéopathie « exclusive » aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou aux établissements publics de santé. »

Or, si nous partageons globalement l'analyse du ROF sur le peu de reconnaissance de notre profession par les pouvoirs publics et les carences actuelles de son statut que nous ne cessons de dénoncer à temps et à contretemps, force est de constater que sur ces deux points, le ROF se trompe lourdement !

- D'abord sur le premier point puisque le ministre Olivier VERAN, de sa main propre, a envoyé un courrier circonstancié à la CNO via son Président le 3 avril 2020, indiquant que nos cabinets restaient ouverts et dans quelles conditions de sécurité, avec des consignes claires... Nous rappelons avoir immédiatement transmis ce document à l'ensemble de la profession et de ses représentants, y compris le ROF, c'est pourquoi nous sommes très étonnés qu'ils ne l'aient ni reçu ni lu apparemment...Y aurait-il un problème de communication ou de veille médiatique dans cette association ?

- Ensuite le fait d'indiquer dans le deuxième point que les maisons de santé pluridisciplinaires restent fermées aux ostéopathes exclusifs est non seulement totalement inexact, mais grandement démenti par les faits, de plus en plus de nos consoeurs et confrères sont accueillis et inclus dans ce type de structures, autour d'un millier actuellement ! Seuls les « centres de santé (environ une centaine en France)» de par leur statut, ne peuvent accueillir que des médicaux et des paramédicaux, que nous ne sommes pas, mais les différents statuts juridiques des maisons de santé et autres pôles de santé-SISA, association 1901, SCM, etc, fonctionnent avec des ostéopathes exclusifs inclus dans les statuts et bénéficient même souvent de larges subventions des ARS sur des projets pluridisciplinaires...(Il suffit d'établir une convention adhoc)

Dès lors on ne peut que s'interroger sur les motivations qui président à la mise en ligne d'informations erronées :

- Soit le ROF ne maîtrise pas les données informationnelles et objectives, et c'est regrettable pour une ASP ayant des ambitions de représentation, soit c'est sciemment que le ROF diffuse des informations erronées, ce qui est plus que fâcheux...On pourrait paraphraser le titre du communiqué en « soyons clairement désinformés... » !

Dans les deux cas, il s'agit de restaurer la vérité des faits, ce que nous faisons ce jour par cet article, la dépose de commentaires étant impossible matériellement sur le site du ROF. Par contre, nous nous tenons à sa disposition ainsi qu'à tous les confrères et consoeurs pour apporter les informations exactes nécessaire à notre profession !